



## AUTOCONSOMMATION

Lorsque l'on réalise une installation de panneaux photovoltaïques il y a 2 possibilités :

- Revendre toute la production à un fournisseur d'énergie
- Faire de l'autoconsommation (avec ou sans revente du surplus de production)

Dans ce dernier cas, comme il est très difficile de consommer toute la production, la loi autorise l'injection du surplus dans le réseau (3 kW actuellement). (Articles L315-5 et D315-10 du code de l'énergie).

### AUTOCONSOMMATION AVEC REVENTE DU SURPLUS DE PRODUCTION

Pour revendre le surplus l'installation doit être faite par un professionnel RGE et ne doit pas être au sol.

#### Démarches nécessaires :

Déclaration préalable en mairie.

Demande de raccordement à Enedis. (Réalisée par l'installateur).

#### Coût d'une installation :

On distingue deux types, la surimposition et l'intégration.

En surimposition on compte environ 3€ par watt crête (Wc) soit 9000€ pour 3 kW.

En intégration le coût est plus élevé.

#### Avantage de la surimposition :

Meilleure ventilation des panneaux donc meilleur rendement.

Moins de risque de fuite d'eau.

Coût moins élevé.

#### Primes d'installation :

Elles varient avec la puissance installée

Exemple : à partir du 1/03/2023 la prime est de 1500€ pour 3kW versée en une seule fois au bout d'un an.

Les prix évoluant régulièrement voir le site <https://www.hellowatt.fr/blog/primes-solaire-chauffage/>

#### Prix de rachat :

Au 1er mars 2023 le tarif de rachat du surplus d'électricité produite (pour les installations en autoconsommation avec une puissance inférieure à 9 kWc), initialement à 10 c€/kWh, ne sera plus fixe sur les 20 ans. Un multiplicateur  $K_n$  sera appliqué en fonction de plusieurs paramètres, dont l'inflation.

Les prix évoluant régulièrement voir le site suivant :

<https://www.hellowatt.fr/panneaux-solaires-photovoltaïques/tarif-rachat-photovoltaïque>

Fiscalité : Exonération jusqu'à 3kw

## **AUTOCONSOMMATION SANS REVENTE DU SURPLUS**

### **Démarches nécessaires :**

Déclaration préalable en mairie pour les installations en toiture. Au sol, la pose de panneaux solaires d'une puissance inférieure à 3KW et d'une hauteur au-dessus du sol limitée à 1,80m est dispensée de formalité.

Demande de raccordement à Enedis. Deux choix possibles :

- Injection gratuite du surplus ( $P \leq 3$  kWc)
- Consommation totale sans injection du surplus (une tolérance est permise, voir le document Enedis-FOR-RAC\_43E)

Attestation Consuel (contrôle de l'installation photovoltaïque uniquement). Coût environ 190€

- Obligatoire en injection gratuite du surplus
- Nécessaire suivant le type d'installation (montage en toiture, batterie,...) en consommation totale sans injection (voir le document Enedis-FOR-RAC\_43E)
- Non nécessaire dans le cas d'un kit assemblé et essayé en usine et raccordé au réseau domestique sans modification.

### **Coût d'une installation :**

Plusieurs solutions existent. Kit complet à monter, achat de son matériel, kit plug and play à poser au sol.

En fonction de la solution retenue le prix de l'installation, réalisée par un particulier, peut aller de moins de 1€/Wc à 2€/Wc.

### **Fiscalité :**

Pas de fiscalité.

## **AUTOCONSOMMATION AU QUOTIDIEN**

L'intérêt de l'autoconsommation est de consommer au maximum sa production.

Pour cela modifier ses habitudes : faire tourner le lave-linge, la cafetière, la tondeuse..... de préférence quand il y a du soleil et les uns après les autres, pas tous en même temps.

Optimisation, possibilité sous certaines conditions de réorienter une partie de la production vers le chauffe-eau (voir le site Apresdemain28 ci-dessous).

### **Documentation :**

<https://apresdemain28.wixsite.com/website/photovoltaique>

<https://connect-racco.enedis.fr/prac-internet/custom/C5E/accueil>

<https://www.enedis.fr/documents>

<https://www.consuel.com/#attestations>

[Article L315-5 - Code de l'énergie - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](#)

[Section 1 : Dispositions générales \(Articles D315-1 à D315-11\) - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](#)

### **Contact**

[energies.vendomoises@gmail.com](mailto:energies.vendomoises@gmail.com)